



VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 7 avril 2022 [page 1]

Édito



Audrey BOUVIER
Déléguée syndicale
☎ 06 30 63 86 66



Vanessa GONDOUIN
Déléguée syndicale
☎ 06 17 19 29 09

[Du nouveau au niveau des représentants CFDT]

Notre délégué syndical historique ayant fait valoir ses droits à la retraite, c'est une équipe CFDT réorganisée qui s'adresse à vous désormais. Il a fallu réattribuer les postes que Marc tenait, ce qui a nécessité quelques changements. C'est pourquoi :

Vanessa Gondouin a été désignée en tant que déléguée syndicale Sapn. De plus, elle participera régulièrement aux négociations avec l'ASFA.

Cécile AZE a été mandatée en tant que Représentante Syndicale au CSE.

Ismail TAOUFIK (SANEF) remplace Marc en tant que Représentant Syndical au comité de groupe.

David DRANCOURT est passé secrétaire adjoint au CSE Sapn, la secrétaire étant toujours **Audrey BOUVIER** également déléguée syndicale.

Sylvain VICQUELIN devient élu titulaire au CSE en remplacement de **François LARCHER** qui a quitté l'entreprise.

Ce qui est important que vous sachiez, c'est que même avec ces nouveaux représentants, la CFDT continuera :

- ↪ à pratiquer un syndicalisme de proximité afin d'être un réel relais pour les salariés! ➔ à faire plus de terrain! ➔ à faire des enquêtes, des sondages !
- ↪ à travailler les dossiers quels qu'ils soient ! Pour y porter vos attentes !
- ↪ à monter les demandes de cessation anticipée et/ou à vous aider dans vos démarches administratives.
- ↪ à continuer à vous informer ! Mais aussi à vous défendre !
- ↪ à représenter toutes les catégories socio-professionnelles (exécution-maîtrise-cadre).

Certains de ses représentants ont changé mais pas la CFDT !

N'hésitez-pas à la contacter !

Ça suffit !



Le secteur autoroutier est une fois de plus en deuil ! En effet, le 5 avril 2022, un ouvrier de 39 ans fauché par un camion a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions. Il s'agit d'un patrouilleur du centre d'Orange sur l'A9 (ASF).

La CFDT adresse ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, à ses amis, à ses collègues.

L'heure n'est pas à la polémique, mais la CFDT préconise de rapidement se remettre autour de la table afin de combattre ce fléau que vit le personnel.

La CFDT ne dit pas que rien n'est fait au niveau de la sécurité du personnel mais force est de constater que l'accord de branche dont la CFDT n'est pas signataire, ne résoud pas cette catastrophe que sont les heurts de véhicules d'intervention. La réflexion sur la sécurité du personnel doit, peut-être, être redynamisée! Des questions se posent, le corridor de sécurité est-il respecté ? Est-il même connu de tous les conducteurs français et étrangers ? C'est toute la branche qui est concernée par ces questions !



NÉGOCIATION OATT, SANEF/SAPN



OATT : Organisation et Aménagement du Temps de Travail.

La direction a décidé d'ouvrir une négociation "semi-groupe" Sanef/Sapn concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

C'est une négociation d'ampleur qui durera environ un an. Les organisations syndicales se sont engagées à ne pas communiquer sur ce sujet car sur une si longue période ce qui est vrai lors d'une réunion peut ne plus l'être dans une autre. En fait, s'il n'y a pas d'écrits, les langues n'ont jamais été aussi bien pendues, ce qui fait de cette négociation un "secret de polichinelle".

Alors, qu'on ne vienne pas accuser la Cfdt d'une pseudo trahison car elle parle de l'OATT dans ce tract ! Ce serait un comble !

A chaque rencontre avec les salariés, la Cfdt est interpellée sur ce dossier. Si cette situation de "fuites" continue, la Cfdt ne pourra pas faire autrement que de communiquer comme elle en a l'habitude.

Du coup, les salariés ont l'impression que les choses se font dans leur dos ce qui est évidemment très anxiogène ! La Cfdt en profite pour rappeler que l'objectif louable de cette négociation était principalement d'harmoniser les accords Sanef/Sapn, pas de tout révolutionner. **C'est toujours mieux de le rappeler !**

Cfdt CFE CGC BTP FO UNSA SUD AUTOROUTES la cgt transports

Monsieur Arnaud QUEMARD
Directeur Général du Groupe Sanef
Le 21 mars 2022.

Objet : Demande de concertation des Organisations Syndicales des entreprises du Groupe Sanef

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires de novembre dernier, les Organisations Syndicales et la Direction ont négocié dans les sociétés du groupe des mesures sur l'augmentation salariale se basant sur les données économiques connues à date, nous sommes bien loin du cadre qui avait été envisagé même dans les pires scénarii en fin d'année dernière.

Malheureusement, lors de ce premier trimestre 2022, la situation nationale et le conflit aux portes de l'Europe a eu un impact général inimaginable et aura sur les mois à venir des répercussions inédites. Avec une inflation déjà à 3,6 % et qui est toujours à la hausse, nous sommes bien loin du cadre qui avait été envisagé même dans les pires scénarii en fin d'année dernière.

Cette flambée des prix, ce contexte inflationniste vont impacter directement et rapidement l'ensemble des salariés du Groupe.

Face à la dégradation et à la gravité de la situation, face à cette augmentation du coût de la vie, nous, Organisations Syndicales des entreprises du Groupe, vous sollicitons de façon unanime pour l'organisation dès que possible d'une concertation sur les mesures collectives qui pourraient être mises en place afin d'atténuer et faire face à ce changement profond du contexte économique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Copie : Aurélie DEBAUGE, Directrice des Ressources Humaines Groupe Sanef

Audrey BOUVIER
Déléguée Syndicale Cfdt

Bertrand LETENDARD
Délégué Syndical CFE-CGC

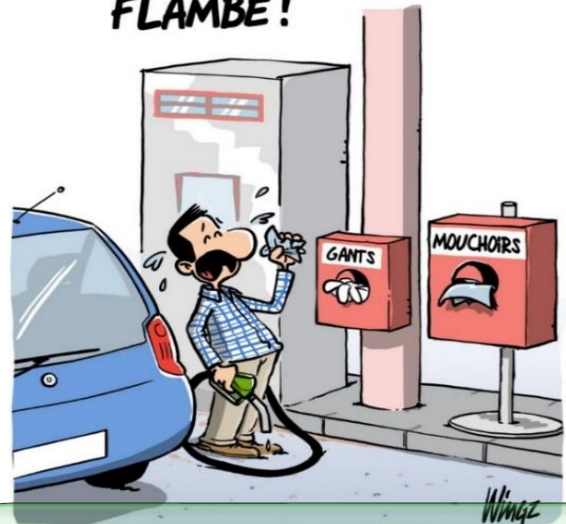
Frédéric LEROUX
Délégué Syndical FO

Yannick MONE
Délégué Syndical UNSA Autoroutes

Mickaël TRONET
Délégué Syndical SUD

Gilbert DEFANCE
Délégué Syndical CGT

LE PRIX DE L'ESSENCE FLAMBE !



Le 21 mars 2022, la Cfdt s'est associée aux autres organisations syndicales du groupe Sanef pour interpellier la direction générale sur la flambée des prix et plus particulièrement des carburants. Voir courrier ci-contre. Affaire à suivre !

Du côté de la branche, la Cfdt a écrit à la présidente de la commission sociale de l'ASFA le 10 mars 2022 afin de démocratiser le télétravail dans le secteur autoroutier, pour limiter l'impact de la hausse des carburants sur les déplacements professionnels.

La demande s'est soldée par une fin de non-recevoir.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES...

... REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE ?



REFORME DES RETRAITES ET C.A.A

Nombreux sont les salariés qui sont inquiets quant au dispositif de **Cessation Anticipée d'Activité** intégré dans l'accord GEPP groupe.

En effet, plusieurs candidats à l'élection présidentielle proposent de repousser l'âge de départ à la retraite.

En cas de victoire de l'un d'eux, quid des salariés déjà en C.A.A dont l'âge de retraite légal se verrait repoussé ? Les salariés désireux d'entrer prochainement dans le dispositif vont-ils pouvoir le faire ?

La CFTD a posé ces questions à la direction à plusieurs reprises (le 9 septembre 2021 en suivi GEPP, le 25 mars 2022 lors du CSE).

La réponse de la direction reste toujours la même !

" Tant que rien n'est fait au niveau des lois et des décrets, on ne change rien " Cette réponse ne rassure évidemment pas les salariés qui, ne connaissant pas le dénouement de cette affaire, risquent d'hésiter à entrer dans le dispositif de CAA. Quant aux bénéficiaires actuels, ils ne souhaitent pas revenir travailler pour effectuer les années devenues manquantes.

La CFTD, qui a une solution toute trouvée pour pallier ce problème, enjoint la direction à ne pas attendre la dernière minute pour réfléchir à l'éventualité d'un report de l'âge de la retraite principalement pour les salariés déjà dans le dispositif de CAA ou pour ceux voulant en bénéficier.

D'après madame DEBAUGE, le taux de participation au dernier baromètre collaborateurs n'a jamais été aussi élevé.

La CFTD a bien peur qu'il ne faille pas trop s'en réjouir d'avance car même si les résultats ne sont pas encore connus, sur le terrain les réflexions négatives sont souvent dominantes.

Il faut savoir que la suppression de la carte conjoint telle qu'on la connaissait chez Sapn mais aussi celle de la carte "salariés" n'a pas arrangé les choses.

La CFTD espère vivement se tromper et que la quantité des réponses n'aura d'égal que leur côté positif et constructif.

BAROMÈTRE COLLABORATEURS





VOIX EXPRESS



Pour diffusion, le 7 avril 2022 [page 4]

RETOUR EN ENTREPRISE

ÇA TE DÉRANGE SI J'É TÉLÉTRAVAILLE DEPUIS LE BUREAU ?



INFO COVID

Le protocole sanitaire gouvernemental autorise la suppression du port des masques et des jauges dans différents lieux. Les salariés sont libres de porter le masque, mais ils ne seront plus fournis par l'entreprise, sauf dans le cas de recommandations des médecins du travail pour les salariés fragiles.

Le lavage des mains, la désinfection des outils partagés et l'aération des pièces (10 minutes par heure) sont maintenus.

Cas contacts : la direction préconise de s'enquérir des consignes qui évoluent très rapidement sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ; toute situation de cas covid doit être remontée au service prévention (RH).

La Direction se réserve la possibilité localement de réimposer le port du masque ponctuellement, dans ce cas, il sera fourni.

La CFDT ne peut que vous encourager à être très prudents devant la recrudescence du nombre de cas ces derniers mois.

Prenez soin de vous et de vos proches !



La CFDT solidaire des Ukrainiennes et Ukrainiens

